



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 224/2023
Date de la séance du CE : 1er mars 2023
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2023.STA.230
Classification : Non classifié

Rapport d'activité 2022 du Contrôle des finances. Prise de connaissance

Sur proposition de la Chancellerie d'État, le Conseil-exécutif arrête :

1. Il est pris connaissance du rapport d'activité 2022 du Contrôle des finances.
2. La Chancellerie d'État est chargée de veiller à ce que le rapport d'activité 2022 du Contrôle des finances soit soumis en temps voulu au Grand Conseil pour prise de connaissance.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Chancellerie d'État

Pièce jointe
– Rapport d'activité 2022 du Contrôle des finances